



ASSOCIATION DU PAIEMENT

Les acteurs français des services du paiement électronique

Modalités d'adhésion à l'Association du paiement

La procédure est très simple

1. Faire acte d'intérêt (message site)
2. Remplir les documents envoyés par l'Association
3. Présenter la solution, la structure et les souhaits au Conseil d'Administration (lors d'une réunion de 30 minutes dont 10 de questions/réponses)
4. Si accord du CA, vous pouvez alors rentrer dans l'Association et payer votre cotisation

Tarif annuel de l'adhésion à l'Association du Paiement

- Associations (réciprocité) (0 € H.T.*)
- Consultants ou indépendants (800 € H.T.*)
- Sociétés avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1 000 000 € (1250 € H.T.*)
- Sociétés avec un chiffre d'affaires de 1 000 000 € à 3 000 000 € (1800 € H.T.*)
- Sociétés avec un chiffre d'affaires de 3 000 000 € à 10 000 000 € (2600 € H.T.*)
- Sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 000 000 € (5200 € H.T.*)

'*' Prorata temporis sur l'année en cours